

## La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) (suite)

Jean-Pierre Wallot, M.A., L. ès L.

Volume 14, numéro 3, décembre 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302063ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302063ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Wallot, J.-P. (1960). La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(3), 395–407.  
<https://doi.org/10.7202/302063ar>

# LA QUERELLE DES PRISONS (BAS-CANADA, 1805-1807) \*

(suite)

## CHAPITRE VI

### LA FONDATION DU CANADIEN

*Le Mercury* attaque violemment les Canadiens français — Ces derniers décident de fonder *Le Canadien* — La composition des deux partis — *Le Mercury* s'oppose avec force à la fondation d'un journal canadien — Parution du *Canadien* — Sa lutte contre le parti mercantile — Date importante dans l'histoire politique des Canadiens — Guerre entre *Le Canadien* et *Le Mercury*.

Les marchands ne purent souffrir cette double défaite à la Chambre. En même temps que le docteur Mountain, Sewell et Ryland s'efforçaient d'asservir l'Église catholique, les marchands se mirent à répandre toutes sortes de rumeurs en vue de rendre suspect l'attachement des Canadiens français à leur langue et à leur nationalité. De concert avec les États-Unis et la France de Napoléon, insinuaient-ils, des Canadiens trempaient dans de vagues complots pour renverser le gouvernement britannique de la colonie. Ces dangereux suspects, disait-on encore, répandraient l'esprit de querelle dans la colonie, si on ne se hâtait de les mettre à la raison. Par tous les moyens, le parti mercantile tentait de discréditer les Canadiens auprès des modérés et de la métropole.

Jusqu'à ce jour, la liberté de la presse est restée inconnue au Canada, du moins au point de vue légal. Atteinte par les premiers traits des journaux, l'Assemblée avait cru bon de réprimer leur ardeur belliqueuse. Cependant on pouvait facilement le

---

\* Voir notre *Revue*, XIV : 61-86, 259-276.

prévoir, ces audaces du journalisme prévaudraient tôt ou tard. La trop grande irascibilité manifestée par la Chambre lors du banquet de Montréal et à propos des santés jugées « libelleuses » ; les procédures excessives engagées contre la *Gazette de Montréal* et le *Quebec Mercury* ont accru le nombre des ennemis de la députation. Elles ont poussé un certain nombre de modérés à se ranger du côté du parti mercantile et servi de prétextes à des attaques et insinuations contre l'influence française et contre la loyauté canadienne.<sup>1</sup> Après la prorogation du parlement, le *Mercury* a publié des articles de plus en plus nombreux contre la « violence », « l'inconstitutionnalité » et « l'inconséquence » des procédés de la Chambre d'Assemblée. Ce qui ne s'était colporté que tout bas auparavant contre la langue, les lois, les usages et les préjugés des Canadiens, s'étala avec fracas dans les pages du *Mercury* et se répandit par toute la province.<sup>2</sup>

Ces diatribes souvent injustes du *Mercury* ont décidé les membres de l'Assemblée qui se croyaient plus particulièrement visés, à fonder un journal canadien-français, *Le Canadien*. Ils entendent donner la réplique aux journalistes anglais et fouetter à leur tour leurs ennemis. On exposera les vues et les principes des Canadiens ; on défendra leurs droits politiques ; on revendiquera en leur faveur tous les avantages de la Constitution.

Avant de pousser plus loin cette étude, peut-être serait-il à propos de fournir quelques précisions sur la formation et la composition des deux partis dont *Le Canadien* et le *Mercury* se présentaient comme les organes. La controverse sur la question des prisons a cristallisé les positions respectives des deux races et resserré les rangs des deux partis. Jusque-là, les cadres pouvaient paraître flous, surtout du côté des Canadiens. Le conflit n'opposait pas avant tout l'agriculture au commerce, mais les Canadiens aux Anglais. La lutte politique se transportait sur le terrain racial. Des colons ou agriculteurs anglais, nous le savons, appuyaient leurs compatriotes marchands, ainsi qu'en témoigne cette lettre adressée au *Mercury* :

<sup>1</sup> *Quebec Mercury*, 10 mars 1806. Cf. chap. précédent.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 17 et 31 mars, 14 avril 1806. Nous citerons amplement de textes dans ce chap. et au prochain pour le démontrer.

Mr. Editor,

... I readily concur with the sentiments of the Merchants of Montreal, that a local tax, for the erection of Gaols, would have been more equal.... The opinion of so respectable a body of Merchants, possessing so large a portion of the capital of the province, beside lands, ought certainly, to have great weight. Merchants, are always intimately connected with, and attached to the welfare of their country..... Wise legislatures cherish trade. Great Britain by nourishing trade with wholesome laws, has raised herself to a most exalted state of glory and importance. — here the trade is oppressed with some of the old frivolous French coutumes. Z.<sup>3</sup>

Ce correspondant qui se dit cultivateur, expose clairement le rôle du commerce dans une nation moderne; il est le ferment de la grandeur et du développement d'un peuple. Ce correspondant erre grossièrement toutefois lorsqu'il laisse supposer que la France opprimait le commerce.

L'historien Robert Christie expose avec justesse l'origine et l'organisation des deux partis; il en définit bien les cadres :

Les discussions sur le bill des prisons furent marquées, comme signification politique, par la consolidation de forces qui ne s'étaient pas encore formées en parti organisé, bien qu'en général elles eussent antérieurement agi de concert. Un changement distinct, auquel différentes causes avaient contribué, avait modifié le caractère de la chambre d'assemblée depuis le temps de Lord Dorchester. Peu après l'établissement de la nouvelle constitution, des intérêts alliés commencèrent à former des groupes dans un but de protection et d'avantages mutuels. Les intérêts commerciaux anglais à Québec et à Montréal formèrent la base du parti tory ou officiel. Sa loyauté à la couronne et aux institutions britanniques était intense. Et il cherchait à promouvoir le développement industriel et commercial de la province. D'autre part, il était très intolérant au sujet des coutumes et des institutions non conformes à ses idées sur la religion et le gouvernement, ou sur le

---

<sup>3</sup> *Quebec Mercury*, 24 mars 1806.

progrès matériel du pays. C'était dans ce parti que le conseil exécutif avait été choisi. Il prédominait dans le conseil législatif. Mais ses tendances étant maintenant connues, il ne pouvait qu'avec difficulté faire élire quelques-uns de ses représentants pour la Chambre d'Assemblée. Par un habile usage du pouvoir de nomination exercé suivant ses vues, il s'était assuré l'appui de plusieurs anciens chefs du parti canadien-français. L'opposition qu'il avait rencontrée de la part du général Prescott n'avait servi qu'à l'unir davantage. Les faibles administrations de Milnes et de Dunn lui avaient fourni une magnifique occasion de fortifier son influence. Quoique faible numériquement, ce parti, grâce à la supériorité de sa position stratégique, était le facteur dominant dans le gouvernement du Bas-Canada.

D'autre part, les Canadiens-français étaient tout aussi naturellement devenus un parti politique . . . La défense de leurs institutions nationales offrait un programme assez large pour rallier tous les vrais Canadiens. La direction du parti canadien avait passé de la noblesse aux avocats et aux notaires. Quoique depuis les conquêtes il y eut toujours eu des relations personnelles intimes entre les gouverneurs et les seigneurs, le système de gouvernement britannique avait tendu à diminuer graduellement l'autorité seigneuriale. L'introduction du gouvernement représentatif et du régime électoral créa, avec la tribune populaire, un nouveau et puissant engin politique, que l'avocat et le notaire étaient plus capables de manier. Règle générale les avocats, aussi bien que le clergé, sortaient de la classe moyenne ou du peuple, et conséquemment avaient de l'influence sur la majorité des électeurs. La chambre d'assemblée, à l'arrivée de Craig, contenait beaucoup plus de notaires et d'avocats que de seigneurs. Cet élément se groupe naturellement en un parti politique distinctement français de caractère, et déterminé à résister à tous les empiètements qui pouvaient être tentés contre les privilèges et les libertés du peuple qu'il représentait.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Texte cité et traduit par T. Chapais, *Cours*, 2: 174-176.

Le parti anglais comptait à la vérité quelques modérés. Il se composait surtout d'extrémistes carrément assimilateurs et féroce­ment francophobes. Certains d'entre eux qui ont particulière­ment souffert des décisions de la Chambre d'Assemblée en viendront même à proposer que le parlement impérial enlève tout droit aux Canadiens et les force à s'angliciser. Nous le verrons dans ce chapitre et dans le prochain, modérés mais sur­tout extrémistes trouvent à s'exprimer dans le *Quebec Mercury*. Faible minorité à la Chambre, le parti mercantile exerce une autorité prépondérante aux Conseils législatif et exécutif. Ses membres accaparent toutes les fonctions importantes et lucratives : celles de juge en chef à Québec et à Montréal, de procureur général, de receveur général, d'inspecteur général des comptes, d'arpenteur général, de directeur des postes, de greffier du Conseil exécutif, de greffier du Conseil législatif, de greffier de l'Assemblée législative, etc. . . .

Parmi les plus actifs et les plus notables, nommons les juges Alcock et Monk, le procureur général Sewell, le lord-évêque Mountain, M. Ryland, greffier du conseil exécutif, etc. . . . Un coup d'œil sur la liste civile indiquait que plusieurs d'entre eux soignaient particulière­ment leurs intérêts pécuniaires. Les comptes publics de 1807 montraient par exemple que M. Sewell avait reçu cette année 300 louis comme salaire régulier, en qualité de procureur général, 773 louis comme frais de voyage et services rendus dans certaines poursuites criminelles, 2099 louis pour honoraires supplémentaires pendant plusieurs années, ce qui faisait un total d'environ 3,172 louis ou \$12,688., somme énorme, surtout à cette époque . . . . Comme on le voit le parti de la minorité était en même temps le parti du pouvoir et des faveurs officielles.<sup>5</sup>

A la simple rumeur de la fondation d'un nouveau journal français, les marchands protestent avec véhémence. Ils se répandent en dénonciations et en accusations contre les Français en général et les Canadiens français en particulier. Le *Mercury* publie des articles qui ressemblent plus à de l'exaspération et à des

<sup>5</sup> *Ibid*, 176-177.

accès de francophobie aiguë qu'à du journalisme. Un article du 27 octobre signé « Anglicanus », exprime en sa quintessence l'état d'esprit d'une bonne partie de l'élément anglo-canadien :

This province is already too much a french province for an english colony. To *unfrenchify* it, as much as possible, . . . should be a primary object, particularly in these times, when our arch-enemy (Napoléon) is straining every nerve to frenchify the universe . . . . Can this then be a moment for proposing publications that must have a tendency to make the province still more french when it is already too much so? And that in opposition to an english publication . . . . I allude to a proposed french periodical paper. When I say in opposition, I wish to be understood to mean no more than in its effects; which must necessarily, to a certain extent, counteract the progress of an english language . . . . My complaint is against the unavoidable result of an unnecessary cultivation of the french language, in a country, where common policy requires its diminution, rather than its further dissemination.

Be it war or be it peace the times render it indispensably necessary that far from encouraging, we should, by all fair means, oppose every effort, direct or indirect, having a tendency to multiply frenchmen or to add to french influence. It is not enough to qualify ourselves to oppose France by arms, it behoves us strongly and decidedly to set our faces against the cultivation of french ideas and french manners; and particularly against the propagation of the french language, as a mother tongue. Whilst France is labouring, with all her power, to frenchify the world, it becomes our bounden duty to counteract her, by manifesting no less zeal to anglify it . . . . If men, whose language, mind and manners are already formed, cannot be changed, too much attention cannot be given to the rising generation . . . .

A french education will form a frenchman, whatever may be the government he is born under . . . . He will serve France in preference to England.

A french system is an arbitrary system, because it is a military one; it becomes therefore the interest, not of englishmen only, but of the universe, to raise

mounds against the progress of french power. To oppose it is a duty. To assist it... is criminal. To a certain extent the french language is at present unavoidable in this province; but its cultivation, beyond what may be necessary, so as to perpetuate it, in an english colony, can admit of no defence, particularly in the present times . . . .

After forty seven years possession of Quebec it is time the province should be english.

Anglicanus.<sup>6</sup>

L'auteur ne s'oppose pas à un journal français; il voudrait réduire en miettes tout ce qui est français. Il n'adresse pas de reproches précis aux Canadiens français; il leur reproche d'EXISTER. Il les accuse d'être foncièrement incapables, en raison de leurs antécédents historiques et ethniques, de loyauté envers la Couronne.

Le 10 novembre, le même correspondant revient à la charge; cette fois, par insinuations, il ressuscite le fantôme depuis longtemps oublié d'un complot imaginaire entre Français, Américains et Canadiens français pour s'emparer du Canada :

Mr. Editor,

... Have we not... ground to be jealous when we see a prospectus of a new french paper in Quebec; when we learn that a second is in contemplation; and then we hear of a new printing office being about to be opened for the purpose? If these things, in these times, we must be insensible to every symptom of impending mischief. Few english are aware of the intrigues and cabals, at this moment, going forward in the midts of us . . . . .

In other times than the present, all we might look for in the best efforts of an open french paper, among us, would be, what Horace calls *Nugeoque canoroë*, shining trifles. But it is impossible, in these times, not to view every thing french with an eye of suspicion. There is reason to believe that the types, for the printing office about to be opened, came from the States . . . .

ANGLICANUS.<sup>7</sup>

<sup>6</sup> *Quebec Mercury*, 18 novembre 1806.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 11 novembre 1806.

Une nécessité s'imposait donc aux Canadiens français : publier leur propre journal où ils pourraient s'élever contre les injustices du *Mercury* et énoncer leurs idées. Les principaux fondateurs du *Canadien* furent Pierre Bédard, Jean-Thomas Taschereau, Joseph-Louis Borgia, tous trois avocats, et François Blanchet, médecin. Tous les quatre siégeaient à l'Assemblée législative. Le prospectus du *Canadien* parut le 13 novembre ; on y précisait les fins de ce nouveau journal :

Il n'y a pas bien longtemps qu'on les [les Canadiens] a vus flétris par de noires insinuations, dans un papier publié en Anglais, sans avoir eu la liberté d'y insérer un mot de réponse ; tandis que certain parti vantait sans pudeur, la liberté de la presse dans les exertions illibérales de ce papier.

Si les Canadiens ne méritent pas ces insinuations, la liberté de la presse, à laquelle ils ont droit aussi, leur offre le moyen de venger la loyauté de leur caractère, et de défier l'envie du *parti* qui leur est opposé, de venir au grand jour avec les preuves des avancés.

Ils ont intérêt à dissiper les préjugés qu'entretient ce parti envieux dans l'esprit d'un nombre des anciens sujets de Sa Majesté . . . . On leur [aux Canadiens] a fait des crimes, on leur en a même fait de se servir de leur langue maternelle pour exprimer leurs sentiments et leur faire rendre Justice, mais les accusations n'épouvantent que les coupables, l'expression sincère de la loyauté est loyale dans toutes les langues, celle de la déloyauté, de la bassesse et de l'envie, celle qui sème la division entre les concitoyens qui ont à vivre en frères, déshonorent également dans toutes les langues.<sup>8</sup>

Nous le voyons, les auteurs n'ont pas l'intention de mâcher leurs mots. Le parti mercantile ne goûte guère naturellement cette prise de position ; sa réaction est instantanée. Dès le 17 novembre, le *Mercury* renouvelle ses attaques et ses rengaines :

. . . What has been said, in this paper, against an *extraordinary* diffusion of the french language, at this moment, the times and circumstances fully

---

<sup>8</sup> *Prospectus d'un Papier périodique*, 13 novembre 1806.

justify. Nor can any professions, in any prospectus, efface or weaken the impression of the impropriety and impolicy of such a measure . . . .

It cannot escape the most common observer with . . . how much pains is taken to justify canadian loyalty, which is never questioned. Much, it is true, has been said of the necessity, at a momentous crisis, like the present, . . . of guarding against french influence and intrigue; of the progress of which, in case of attempt, there is certainly more danger among a people whose language, ideas and manners are french, than among those whose breeding and language are english.<sup>9</sup>

Ainsi les Canadiens sont entachés d'un péché originel ineffaçable: ils sont des descendants de Français. Seule l'anglicisation pourrait les racheter et peut-être effacer cet atavisme néfaste.

Dans le même numéro du *Mercury*, un autre correspondant évoque l'existence imaginaire d'un complot bonapartiste dans la province. On y sent aussi, entre les lignes, l'animosité de plus en plus croissante des marchands anglais. « If my apprehensions be well founded, whence can we suppose that he would be more desirous of obtaining *creatures*, or prompt in acquiring them than among those who are of his own language, and sprung from the nation over which he now tyrannises? And what would be easiest means of disseminating his principles throughout this Province, and of Gallicising the few that are, or may be Gallicised? I answer a french circulating paper . . . . What! Shall a colony, but a few moons age wild and uncultivated, start up and prate of privileges, immunities, the rights of conquered nations, and so forth. »<sup>10</sup>

Le premier numéro du *Canadien* paraît le 22 novembre 1806. Il prend violemment à partie les marchands et le *Mercury*. A ce sujet, Christie, en bon historien qui absout ses compatriotes et blâme les Canadiens aussi souvent qu'il le peut, se permet les commentaires suivants :

---

<sup>9</sup> *Quebec Mercury*, 18 novembre 1806.

<sup>10</sup> *Ibid*, 18 novembre 1806.

The first number of *Le Canadien*, . . . issued in November in Quebec . . . with the professed intention of vindicating the french canadian character, frequently aspersed, as they deemed it, by a press of the other language, in Quebec, and to repel the constant assaults from it, of which they believed they had cause to complain; and to instruct their compatriots in their duties and rights as british subjects under the constitution; in themselves just and commendable purposes. But it far exceeded these, by constantly appealing to national prejudices — subversive of harmony which until then had prevailed between the two races, and with it commenced the reign of agitation and discord which afterwards unhappily distracted the province. It was from the outset, anti-executive in politics, anti-commercial, in its doctrines, and, indeed, anti-british in spirit, treating as anti-canadian every thing british in the colony, and the british immigrants and population as « étrangers et intrus », — « strangers and intruders ».<sup>11</sup>

Texte profondément injuste qui néglige de parti pris certains faits. Qui a tiré les premiers coups, si ce n'est le *Mercury* et le parti mercantile ? Qui a reproché à un certain peuple son origine française et ses coutumes ? Qui a soulevé la question de race ? Ces tactiques n'allaient pas d'ailleurs beaucoup évoluer et pour longtemps. Tant que les Canadiens consentiront à tout céder, la paix régnera dans le Canada. Mais s'il leur arrive de se fatiguer, de consentir seuls tous les frais de la paix, alors on les accuse d'être des brandons de discorde. *Le Canadien* n'a pas provoqué la querelle de races ni l'agitation autour de la législation sur les prisons. Il en est sorti.

Une autre erreur serait de croire *le Canadien*, surtout à ses débuts, journal anti-anglais ou anti-britannique. Au contraire, les Canadiens s'affirment heureux sous le régime britannique. Le gouvernement métropolitain, croient-ils encore, va leur accorder peu à peu la gouverne du Bas-Canada et les libérer de la « clique » ou du parti anglais. Les Canadiens traitent d'« étrangers » les marchands et les hauts fonctionnaires. Dès sa pre-

<sup>11</sup> R. Christie, *History*, I: 251-252.

mière édition, dans un article intitulé « Aux Francs Tenanciers dans le Bas-Canada », *le Canadien* établit la fameuse distinction illusoire qui jettera la confusion dans l'esprit de plusieurs générations de Canadiens, en leur présentant les « bons » Anglais, c'est-à-dire ceux du « French party » et ceux d'Angleterre, qui sont loin, et les « mauvais » Anglais, c'est-à-dire les marchands du Canada, les anglicisateurs, les fonctionnaires supérieurs, l'exécutif, etc. . . . , bref tous ceux qui ne veulent à aucun prix céder le gouvernement du Bas-Canada aux Canadiens: « Nous entendons trop souvent les expressions de Parti Canadien, et de Parti Anglais. Y a t'il une guerre civile dans le Pays ? Tous les habitants de la Province ne sont-ils pas Sujets Britanniques ? Les Anglais ici ne doivent pas plus avoir le titre d'Anglais que les Canadiens celui de Français. Ne serons-nous jamais connus, comme un Peuple, comme Américains Britanniques ? »<sup>12</sup>

De là l'auteur commente les « santés », lors du banquet des marchands de Montréal, en 1805: « . . . Pour ne point dire plus, je considèrai ces procédés, comme très indécents. C'était se calomnier soi-même; car ne doit-on pas admettre, que l'acte de la majorité est obligatoire sur le tout ? . . . » Il cite alors l'exemple de l'Angleterre où, en dépit des critiques formulées avant l'adoption d'un bill, tous, une fois ce dernier voté, coopèrent à son exécution.

« Quelques personnes », lit-on encore dans l'article, « par leurs procédés, paraissent être d'opinion qu'aucune mesure ne doit être admise dans la Chambre, à moins qu'elles ne les jugent convenables, et désirent vraisemblablement créer une aristocratie mercantile, le plus abominable et le plus pernicieux de tous les ordres, également préjudiciable à l'autorité de la couronne . . . La classe mercantile est très utile . . . mais les usurpations de cette classe sont les écueils les plus dangereux . . . » C'était toujours oublier qu'il n'y allait pas seulement d'une classe désireuse de saisir le pouvoir pour satisfaire ses intérêts, mais qu'il s'agissait d'une élite commerciale et politique ambitieuse d'épouser les intérêts de tous ses compatriotes.

---

<sup>12</sup> *Le Canadien*, 22 novembre 1806.

Et l'auteur d'aboutir à cette distinction sans fondement dont nous avons parlé il y a un instant :

..... Qu'on fasse réflexions maintenant d'où part, et par qui est fomentée cette détestable distinction entre Anglais et Canadiens. Ne sommes-nous pas autorisés à dire, qu'elle est le retranchement des Gens du parti de l'Editeur du Mercure... et qu'on les reconnaît à cette méthode de lancer sourdement leurs traits, et de se couvrir de ce nom qu'on sçait que les canadiens respectent; mais qu'ils sachent qu'on saura bien les distinguer. Qu'ils sachent que c'est à la *générosité des sentiments* qu'on reconnaît les *Anglais*; qu'aucun Anglais ne veut qu'on le distingue autrement, et que c'est par la qualité contraire qu'on connaît les gens du parti dont nous nous plaignons, et si on veut que nous les désignions plus clairement, nous dirons que ce sont ceux qui pensent et parlent, comme pense et parle l'Editeur du Mercury, ceux dont il peint les sentiments dans sa feuille; et enfin ceux qui pensent que pour avoir droit de prendre le titre d'*Anglais*, il suffit d'être capable d'exprimer en mauvais Anglais, autant d'ordures qu'en contient sa feuille.<sup>13</sup>

L'apparition du *Canadien* marquait une date importante dans l'histoire politique des Canadiens français. Pour la première fois, ils pouvaient exprimer librement les élans les plus spontanés de leurs aspirations nationales et réfuter les nombreuses accusations dont on les éclaboussait. Le parti anglais en ressentit une vive irritation. Habitué à critiquer, il n'aimait pas devenir la cible des traits des autres. Plusieurs hauts fonctionnaires qui ne savaient pas suffisamment dissimuler leur antipathie nationale et leurs idées anglicisatrices, essayèrent le feu de critiques auxquelles ils n'étaient pas habitués. Ils en furent profondément blessés; ils se persuadèrent qu'en les visant, on atteignait le Trône lui-même. De plus, la doctrine du *Canadien* sur le rôle de la majorité et de sa légitime influence dans le gouvernement de la province leur paraissait séditionnaire; non pas tant en elle-même, mais pour cette raison toute naturelle que la

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

prédominance de la majorité canadienne-française compromettrait non seulement leur pouvoir et leurs privilèges, mais plus encore toute la colonisation anglaise. Le *Mercury* se fit l'écho de ces plaintes et de ces appréhensions. Une guerre de plumes s'engagea entre le journal anglais et le journal canadien, controverse qui prit très vite un caractère acrimonieux et passionné.

Christie semble imputer aux journaux l'acrimonie accentuée de la querelle des races à ce moment. Les journaux, affirme-t-il, contribuèrent pour une bonne part à la formation du conflit de races en semant le mécontentement, détruisant l'harmonie, produisant la désunion et la division entre compatriotes, « on the idle score of their difference of origin and of language, fomented party spirit, agitated and arrayed the people in masses against each other ».<sup>14</sup> Les journaux ont exercé une influence indéniable. Mais ils ont reflété un état d'esprit plus qu'ils ne l'ont engendré. Ils ont fait apparaître au grand jour ce qui couvait depuis longtemps. Problème toujours hasardeux et périlleux que faire vivre, sur un même territoire, deux peuples d'origine, de langue et de culture différentes.

JEAN-PIERRE WALLOT, M.A., L. ès L.

(à suivre)

---

<sup>14</sup> Christie, *History*, I: 312.